AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 22-7-65 398898

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION de la STATION de BORDEAUX (Tél. 92-26-94)
(GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, BASSES-PYRÉNÉES, CHARENTE, CHARENTE-MARITIME)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Chemin d'Artigues, CENON (Gironde)
C. C. P. : BORDEAUX 6707-65

ABONNEMENT ANNUEL
15 NF

Supplément N° 2 au Bulletin Technique N° 58 de Juillet 1965 — 1965-21

AVERTISSEMENTS

VIGNE

Mildiou : Les fortes pluies d'orages de la mi-juillet ont délavé les produits du traitement précédent. En outre, quelques taches nouvelles sont signalées sur le feuillage.

En conséquence, un traitement général devrait être appliqué dès réception de cette note.

Black-Rot : Dans les foyers de l'an dernier, des taches sur feuilles, parfois nombreuses sur certains ceps, viennent d'apparaître.

Pour éviter de nouvelles contaminations qui peuvent atteindre les grappes, le traitement conseillé ci-dessus sera également valable contre le Black-Rot.

Vers de la grappe : Notre précédent avis préconisait un poudrage à partir du 15 juillet. Nous rappelons la nécessité immédiate de ce traitement, en particulier dans les vignobles de la Gironde et de la Dordogne.

INFORMATIONS

Oïdium : L'Oïdium est en progrès. Un traitement, de préférence en poudrage, est conseillé après le traitement contre le Mildiou et le Black-Rot.

AVERTISSEMENTS

ARBRES FRUITIERS

Carpocapse des Pommes et des Poires : La première génération de Carpocapse poursuit son activité. Traiter les vergers de pomacées dès réception de cette note.

Tordeuse Orientale du Pêcher : Prévoir dans les prochains jours un traitement des variétés arrivant à maturité après le 5 août.

Acariens : (Panonychus ulmi) Après une période d'accalmie due particulièrement aux mauvaises conditions climatiques du printemps, P.ulmi se manifeste à nouveau sous forme de foyers localisés dans certaines parties de vergers.

Il est conseillé de surveiller ceux-ci attentivement et de traiter en mouillant abondamment avec un acaricide de contact, dès la détection des foyers.

Bordeaux, le 21 juillet 1965

Le Contrôleur chargé des Avertissements
C. ROUSSEL

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
J. BRUNETEAU

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur-Gérant : L. BOUYX

P174